

23 sep 2022 -16:05

Appartient à [Conseil des ministres du 23 septembre 2022](#)

Amendes administratives en matière de sécurité alimentaire

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à rendre l'actuelle procédure en matière d'amendes administratives infligées par l'AFSCA plus efficiente et plus efficace en termes de sécurité alimentaire.

Cette évolution procédurale fait suite aux différentes rencontres organisées avec les Parquets et les administrations publiques, tant au niveau fédéral que régional et local, dont est ressortie la nécessité d'une procédure plus efficiente en matière d'amendes administratives pour les opérateurs ayant pris la mauvaise habitude de ne pas donner suite aux mesures administratives. On évite ainsi de créer un sentiment d'impunité, en assurant le respect effectif des mesures et l'égalité de traitement des opérateurs.

La nouvelle procédure constitue une prolongation de la procédure actuelle. En cas de non-paiement de l'amende administrative proposée, une décision sera prise par l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) afin de rendre l'amende administrative contraignante. Cette décision est motivée en fait et en droit, et peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal de première instance. En cas de non-paiement de l'amende administrative imposée, l'Agence pourra procéder à un recouvrement forcé en vertu d'un titre exécutoire.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant le Chapitre III de l'arrêté royal du 22 février 2001 organisant les contrôles effectués par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la chaîne alimentaire et modifiant diverses dispositions légales

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be